



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnsr.fr – Web : www.sntrs.fr

N°343 du 12 avril 2024

SOMMAIRE

- **Compte rendu de la Commission Nationale du Développement Social
du 11 mars 2024**



COMPTE RENDU
COMMISSION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
11 mars 2024
Réunion en présentiel et en visioconférence

Liste des présents

Parmi les représentants de l'administration

Hayfa TRABELSI, responsable du service RSE auprès de la DRH ; Laurence VEYNE, responsable Adjointe du SRSE ; Rafika LEMTELLA, chargée d'étude RH ; Romain MAGRE, Mission relations sociales ; Alyne VERDIER chargée étude RPS et QVT ; Céline ANDREU, chargée d'études restauration ; Eléonore BOUHIER, budget.

Le DRH et la DRH adjointe étaient absents.

Parmi les représentants du personnel :

Pour le SNTRS-CGT :

3 sièges

- | | |
|-----------------------|------------|
| • Brigitte RENÉ | titulaire |
| • Christophe HERRMANN | titulaire |
| • Elifsu SABUNCU | titulaire |
| • Brigitte GUARNIERI | suppléante |
| • Sophie LEONARD | suppléante |
| • Laurence MANNET | suppléante |

Christine MOUFFLE (SNPTES-UNSA) a été désignée secrétaire adjointe de séance

1/ Approbation du procès-verbal de la CNDS du 7 décembre 2023

Approuvé à l'unanimité (sans question ni discussion)

2/ Budget de l'action sociale

Présentation du budget initial d'action sociale 2024, par Eléonore Bouhier. Le bilan 2023 sera présenté la prochaine fois.

Les entrées : La subvention d'État, le préciput ANR et les contributions des DR : tout reste stable, sauf les ressources propres (principalement la restauration). Le préciput (ce qui est versé par l'ANR aux établissements) 1 million pile, c'est identique au centime près depuis 2020.

Le budget total reste constant depuis 2020, sauf pour la restauration (où ça augmente avec l'inflation), ce qui veut dire, qu'à budget constant, il y a une perte de 2,9 millions d'euros. Les 34 millions de 2020 sont à 39 millions en 2024 (2,4%). Le budget ne stagne pas, il s'érode !!

Les sorties (les enveloppes arbitrées) : restauration 50% du budget (20 millions), handicap (1 million), CAES (7 millions), famille (3 millions), logement (65 000 euros).

Question d'Antonio Serpa (SUD Recherche EPST) : pourquoi la médecine de prévention (3 millions) est dans l'action sociale ? Même question sur les syndicats (270 000 euros). Cela gonfle artificiellement le budget de l'action sociale ! Les textes de la fonction publique ne le définissent pas ainsi. Réponse : Au CNRS, c'est comme ça depuis toujours. Néanmoins le SRSE a saisi la DGDR pour demander de sortir ces items (car cela prend de l'argent et du temps de gestion).

Coût de l'action sociale par agent :

914€ pour 32 500 agents en 2021

948€ pour 32 800 en 2022

1 038€ pour 34 300 en 2023 : +2 000 en 2 ans

La médecine de prévention coûte de plus en plus cher alors que le nombre de visites médicales diminue. Explication : perte d'attractivité, difficulté de recrutement des médecins (peu de médecins ayant fait la formation Médecine du travail) résultats on passe par des agences de service ce qui coûte plus cher.

3/ Restauration

A/ Avis sur l'évolution de la grille tarifaire de la restauration sociale au regard du décret n°2023-519 du 28 juin 2023

Présentation par Céline Andreu chargée d'études restauration au Service RSE

Nouvelle grille applicable tarifaire au 1er avril : suite à l'ajout de 5 points d'indice majoré aux agents (décret n° 2023-519 du 28 juin 2023) on ajoute 5 points d'indice à chaque groupe indiciaire : décalage de tout le monde, cela permet de ne pas perdre le bénéfice de cette augmentation. **Il est à noter que cette modification fait suite à une demande de nos représentants présentée lors d'une réunion OS Direction.**

On ne vote pas les tarifs (déjà votés lors de la précédente CNDS), on vote juste pour la révision des groupes tarifaires.

La nouvelle grille tarifaire est approuvée à l'unanimité

B/ Information sur le renouvellement des marchés de restauration pour les 2 délégations (dont PMA) dont les marchés arrivaient à échéance.

Ce point concerne la restauration propre (on distingue la restauration en propre du CNRS et la restauration hébergée [dans les CROUS, autres organismes, etc]).

Les cahiers des charges ont évolué, prenant en compte : l'inflation, le développement durable (gâchis, revalorisation des déchets, etc.), le télétravail.

"Sourcing" afin de préparer la passation d'un marché public" (*sourçage en français, définition : "la possibilité pour un acheteur « d'effectuer des consultations ou réaliser des études de*

marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences »), pour cela prise de contact avec les prestataires des marchés de la restauration propre : Elior, Sodexo, Eurest, etc. pour choisir le meilleur prestataire. Les cahiers des charges sont globalement semblables d'un site à l'autre, notamment sur la qualité et la diversité. Question des repas végétariens : c'est assez compliqué à définir car suivant les personnes cela représente des repas très différents. Les cahiers des charges passent par les comités de gestion locaux des restaurants propres.

C/ Information sur la signature des avenants "inflation" pour l'année 2024

Revalorisation semestrielle au lieu de trimestriel, pour avoir une meilleure visibilité, et diminuer le nombre d'actes.

4/ Logement

A. Présentation du bilan d'activité du "bureau du logement" de l'Ile de France.

Depuis juin 2023, c'est le SRSE qui s'occupe du "Bureau du logement", c'est spécifique à l'IDF et non plus à Meudon

Le parc réservé : le CNRS a participé à la construction, il y a des places réservées par des conventions (qui n'ont pas vocation à être renouvelées mais c'est sur une durée limitée. Cela coûte 80 000€ par logement). Les agents deviennent locataires auprès du bailleur, sauf pour les logements de Gif-sur-Yvette, qui appartiennent au CNRS. En 2023, 163 agents CNRS sont locataires d'un tel logement social. Un agent peut le garder jusqu'à la fin de sa carrière. **La politique du CNRS n'est pas de renouveler ces conventions** (en fait elles coûtent cher et les logements deviennent durs à louer au bout d'un certain nombre d'années car dégradation des quartiers, du cadre de vie, ...).

Le site web est maintenant sur l'intranet générique du CNRS : **+ 18 000 visites sur le site IDF**. Donc la demande est très importante.

Bilan de l'activité 2023 en IDF : 13 agents ont obtenu l'attribution d'un logement réservé par le CNRS, dont 10 pour Gif-sur-Yvette, 1 IDF, 1 Paris-centre, 1 pour PMA. Les 13 agents : 4 AI, 3 IR, 1 DR, 2 CR, 1AT.

Cela passe en "commission logement", après remontée par les assistantes sociales, sur critères sociaux, dont les revenus, mais en faisant aussi attention à ce que le loyer hors charges soit inférieur à 33 % du revenu net de son locataire pour que les locataires puissent payer leur loyer sans s'endetter.

Christine Mouffle (SNPTES UNSA) considère que l'offre logement n'est pas transparente ni lisible. Antonio Serpa (SUD Recherche EPST) demande qu'un groupe de travail soit constitué sur le sujet, vieux problème qui perdure, devenu critique avec l'inflation actuelle. **Quelle est la politique actuelle du CNRS sur le logement ? C'est cela la question, au fond.**

La responsable du SRSE dit qu'il y aura trop de travail en 2024 (notamment avec le plan handicap, etc.), on ne peut pas faire tout en même temps, la feuille de route est déjà bouclée du SRSE pour 2024, on verra donc en 2025.

Évolution de la demande : grande baisse à partir de 2014, mais remontée depuis 2019, entre 100 et 269 par an. Les personnels ne demandent pas parce qu'ils sont découragés, car ils sont

au courant de la pénurie de logements.

Acté : une réunion du CNDS sera consacrée au sujet de la politique nationale de logement du CNRS, avec une cartographie de la localisation des logements et de toutes les conventions dans tout le territoire.

B. Présentation de l'offre "partenaire" de logement : CDC habitat (France entière)

Par Rafika Lemtella, chargée d'études RH SRSE.

Ce partenariat remonte à plusieurs années. L'offre est ouverte aux agents de la fonction publique d'État dont le CNRS.

2 types d'offres :

1/Logements locatifs : **libres** (Un logement libre est un logement locatif classique, accessible sans plafonds de ressources. Son attribution n'est pas donc pas conditionnée à un montant de revenus à ne pas dépasser, contrairement au logement social ou intermédiaire mais dans ce cas ils sont sous le prix du marché) et **intermédiaires** (les logements dits "intermédiaires" bénéficient de loyers plafonnés, inférieurs aux prix du marché. Pour les salariés qui ne sont pas éligibles au parc social, ils représentent une vraie alternative. Ces logements sont à 10-15% en dessous du prix du marché).

2/ logements sociaux : ce sont les logements qui n'ont pas trouvé preneur en commission interministérielle et ceux qui y seront disponibles.

Cette offre sera bientôt intégrée à l'intranet du CNRS dans la page dédiée au logement.

C. Présentation du projet d'accompagnement à la recherche de logement et aux démarches administratives et sociales : un marché public a été lancé

Questions traitées : immigration, conseil culturel, déménagement, trouver un logement, en France et à l'étranger, dans les cas de mobilité en France, ou expatriation, impatriation, agents faisant face à des actes de violence.

La prestation logement concernera les chercheurs et ITA sur critères sociaux.

La mobilité concerne environ 200-250 chercheurs et 175-180 ITA par an.

Il est difficile d'estimer le budget total nécessaire pour cette prestation.

5/ Handicap : présentation du calendrier d'élaboration du plan handicap

Présentation par Laurence Veyne

Obligation d'emploi : on doit atteindre les 6% de BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi).

Au CNRS actuellement, après recensement, il y a 5,67% de BOE (presque 2 000 personnes), il faut que les agents se déclarent. 65% sont non titulaires, 55% sont des hommes.

30 postes affichés chaque année. Il y a insertion (recrutement) et maintien (déclaration) dans l'emploi.

En 2023, il y a 342 mesures de compensation pour un montant de 1,2 millions d'euros.

En 2022, il y a eu 5 recrutements (chiffres non finalisés).

Dans la fonction publique d'État : 4%

Sur le graphe qui nous a été présenté, on voit une augmentation globale, mais Antonio Serpa (SUD Recherche EPST) dit avoir des données qui montrent un effondrement de ces recrutements, de maintien dans l'emploi et un mauvais suivi des carrières. Au début, le CNRS était à la pointe dans la prise du handicap, ça ne semble plus être le cas.

Le dernier plan handicap comprenait 89 actions, lancé en 2020, avec un déficit de moyens humains pour réaliser et suivre les actions.

Le nouveau plan handicap, 2024-2028 : c'est un plan plus réaliste, avec seulement une quinzaine d'actions, concrètes et visibles.

Orientations proposées :

- Poursuite de l'atteinte de la cible des 6% ;
- Maintenir l'objectif de recrutement et d'intégration ;
- Poursuivre l'accompagnement des parcours des carrières pour garantir l'égalité des chances ;
- Renforcer l'offre de formation des acteurs de la politique handicap ;
- Développer des actions de communication interne et externe et de sensibilisation ;
- Développer une politique handicap intégrée, pas un sujet à part, traité comme tous les autres sujets, mais l'accessibilité numérique et la charte graphique ne dépendent pas de la DRH

Communication sur le plan : fin 2024

Question : Il y a également les fins de carrière, qui peuvent être anticipées, qui sont très mal connues. *Réponse de la responsable SRSE* : "On doit mieux communiquer sur ces possibilités".

La prochaine réunion de la CNDS aura lieu le 12 Juillet